



Votre espace professionnel

Services en ligne des  
**professionnels**

**FOCUS**

**sur**

**Régime Simplifié d'imposition**

**Déclarer son Bénéfice Agricole (BA)**

## Sommaire :

1. Présentation Générale1.....	3
1.1. Objet de la fiche.....	3
1.2. À qui s'adresse cette procédure ?.....	3
1.3. Quelques conseils pour une première utilisation.....	3
1.4. Pré-requis.....	3
2. Accès au service « Déclarer le résultat ».....	4
3. Déclarer les Bénéfices Agricoles.....	6
3.1 Sélection du type de déclaration.....	6
1 <sup>er</sup> cas : vous faites un premier dépôt.....	6
2 <sup>ème</sup> cas : vous avez déjà effectué un dépôt au titre de la période mais vous souhaitez le modifier ou le visualiser.....	7
3.2 Saisie et calculs de votre déclaration.....	8
3.3. Sauvegarde de la déclaration, validation et signature.....	11
4. En cas de difficultés dans l'accomplissement de cette démarche.....	13

# 1.Présentation Générale<sub>1</sub>

## 1.1. Objet de la fiche

Cette fiche présente l'enchaînement des opérations nécessaires aux exploitants agricoles individuels ou associés de certaines sociétés civiles ou groupements souhaitant accéder au service de déclaration en ligne des Bénéfices agricoles (BA).

## 1.2. À qui s'adresse cette procédure ?

À la condition qu'ils relèvent du **régime simplifié d'imposition**, cette procédure s'adresse à tous les exploitants agricoles individuels ou associés de certaines sociétés civiles ou groupements.

Pour toute information sur la déclaration de BA comme sur ses annexes, vous pouvez vous référer aux notices des formulaires 2139, 2139A, 2139B, 2139C, 2139D et 2139E et 2069RCI accessibles à partir de la rubrique "Recherche de formulaires" depuis le site [www.impots.gouv.fr](http://www.impots.gouv.fr).

Les formulaires mis en ligne correspondent au millésime des formulaires téléchargeables sur le site précité. Pour faciliter la saisie, la présentation peut toutefois très légèrement différer.

## 1.3. Quelques conseils pour une première utilisation

Il est conseillé de **toujours** enregistrer son travail en utilisant le mode brouillon proposé. Cette suggestion est valable dans tous les cas, en cours de saisie, si vous ne saisissez pas en une seule fois votre déclaration ou si vous entendiez la conserver quelque temps dans cet état.

Votre attention est appelée sur le fait que le mode brouillon ne vaut pas preuve de dépôt. C'est la validation finale du formulaire principal et délivrance du certificat de dépôt qui crée le dépôt déclaratif et vaut respect de l'obligation dans le délai légal.

Si vous constatez un affichage incorrect (zones de texte mal placées ou couleur des zones calculées un peu diluée par exemple), cela peut être causé par un problème de compatibilité entre la version d'Internet Explorer que vous utilisez (IE 8) et notre site. Tous les autres navigateurs sont compatibles.

## 1.4. Pré-requis

Vous devez :

**1. disposer d'un espace professionnel**

**2. disposer d'au moins un service en ligne**

Pour plus de renseignements sur la création d'un espace et l'adhésion aux services, vous pouvez consulter les fiches FOCUS [Créer un espace professionnel simplifié et adhérer aux services](#), [Créer un espace professionnel expert](#) et [Demander une adhésion aux services en ligne \(mode expert\)](#).

### 3. accéder à votre espace professionnel via le site [www.impots.gouv.fr](http://www.impots.gouv.fr).

The screenshot shows the top navigation bar of the website. On the left is the logo of the République Française and the text 'impots.gouv.fr'. On the right, there are two links: 'Connexion à l'espace particulier' and 'Connexion à l'espace professionnel', with a red arrow pointing to the latter. Below the navigation bar is a search bar with the text 'Rechercher' and a magnifying glass icon. A menu bar contains links for 'Accueil', 'Particulier', 'Professionnel', 'Partenaire', 'Collectivité', 'International', and 'International (english)'. A 'Contact et prise de RDV' button is also visible. A red alert banner at the top reads: 'Alerte arnaques : Des courriels frauduleux intitulés "Rapport d'Audit Fiscal : Fraude Détectée", prétendument signés par la directrice générale des Finances publiques, circulent actuellement. Il s'agit d'une tentative d'hameçonnage. Ne répondez pas : ces messages n'émanent pas de la DGFIP. Nous rappelons qu'aucun message de ce type n'est envoyé directement par la directrice générale. En savoir plus'. Below the alert is a banner for a new service: 'Nouveauté Un code pour vous connecter à vos services en ligne'.

## 2. Accès au service « Déclarer le résultat »

A partir du lien "Professionnel", accédez à votre espace professionnel après vous être authentifié(e). L'écran d'accueil de votre espace vous est affiché :

The screenshot shows the professional dashboard on the website. The header includes the logo and the text 'PROFESSIONNELS' with sub-links for 'GÉRER', 'CONSULTER', 'DÉCLARER', 'PAYER', 'DÉMARCHES', and 'MESSAGERIE'. The user's name 'Mme Lila ROSEMONDE' and subscription date '20101670101919' are displayed. The main content area is divided into several sections: 'MON ESPACE' with links for 'Gérer les services', 'Gérer les comptes bancaires [+]', and 'Gérer les contrats de prélèvement automatique [+]; 'MES AUTRES SERVICES' with links for 'Calendrier fiscal', 'Tests économie collaborative', and 'Coordonnées du gestionnaire et prise de rendez-vous'; and 'MES SERVICES' with sub-sections for 'Consulter' (Compte fiscal [+], Avis CFE), 'Déclarer' (TVA, Impôt sur les sociétés, Taxe sur les salaires, CVAE, Revenus de capitaux mobiliers, Taxe activités polluantes, Taxe v. vénale immeubles, Résultat [+], Économie collaborative [+], Dispositif DAC6 [+]), 'Payer' (TVA, Impôt sur les sociétés, Taxe sur les salaires, CVAE, Revenus de capitaux mobiliers, Taxe activités polluantes, Taxe v. vénale immeubles, Prélèvement à la source [+], CFE et autres impôts, Dette fiscale [+]), and 'Démarches' (Remboursement de TVA UE, Guichet de TVA UE, Gérer mes biens immobiliers). A red arrow points to the 'Résultat [+]' link in the 'Déclarer' section. At the bottom, there is a small note: 'Pour en savoir plus sur le traitement des données, cliquez ici.'

→ Cliquez sur le lien "Déclarer > Résultat"

Remarque : les usagers gérant plusieurs dossiers dans leur espace professionnel doivent ensuite sélectionner un dossier.

L'écran suivant vous est affiché :

impots.gouv.fr AIDE

**PROFESSIONNELS**

GÉRER CONSULTER DÉCLARER PAYER DÉMARCHES MESSAGERIE

Espace professionnel > Déclarer > Résultat

CHOISIR UNE ACTIVITÉ POUR DÉCLARER LE RÉSULTAT

Vous avez sélectionné le dossier suivant :

Dénomination  
SIREN

Obligation fiscale

Veillez choisir une activité dans la liste ci-dessous pour déclarer le résultat :

Secteur d'activité	Adresse fiscale	Précisions
<input checked="" type="radio"/> Culture de céréales (à l'exception du riz), de légumineuses et de graines oléagineuses 011Z	2 RUE DES PLATANES 85200 FONTENAY-LE-COMTE FRANCE	BA

➤ DÉCLARER

➔ Cliquez sur le bouton "Déclarer"

# 3. Déclarer les Bénéfices Agricoles

## 3.1 Sélection du type de déclaration

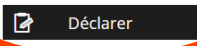
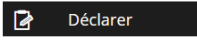
Deux possibilités s'offrent à vous selon qu'il s'agisse d'un premier dépôt ou de la rectification d'un dépôt déjà effectué.

### 1<sup>er</sup> cas : vous faites un premier dépôt

### Déclarer Bénéfices agricoles

Activité : Culture de céréales (à l'exception du riz), de légumineuses et de graines oléagineuses

Adresse fiscale de taxation : PARSAC-RIMONDEIX  
Service gestionnaire : SIE GUERET ⓘ

Période d'imposition	Déclaration	Date limite de dépôt	
Année 2022	2139 <i>RSI</i>	18/05/2023	
Année 2021	2139 <i>RSI</i>	18/05/2022 ⓘ	

Cliquez sur le bouton « Déclarer » correspondant à la période d'imposition que vous souhaitez saisir.

NB : seules les zones non grisées doivent être renseignées : les parties grisées effectuent des calculs automatiques et ne sont pas accessibles.

### B - RÉCAPITULATION DES ÉLÉMENTS D'IMPOSITION

	Col. 1	Col. 2
<b>1. RÉSULTAT FISCAL</b>		
Bénéfice (col.1), déficit (col.2)		
<b>2. REVENUS DE VALEURS ET CAPITAUX MOBILIERS (COMPRIS DANS LES RÉSULTATS CI-DESSUS)</b>		
<b>Revenus exonérés de l'impôt sur le revenu</b>		
Revenus bruts (a)		
Quote-part des frais et charges correspondants (b)		
Revenus nets exonérés (a - b)		
<b>Revenus non exonérés de l'impôt sur le revenu</b>		
Montant imposé		
<b>3. ABATTEMENTS ET AUTRES DÉDUCTIONS</b>		
Abattement en faveur des jeunes agriculteurs		
Déduction pour épargne de précaution (art. 73 du CGI)		
<b>4. TOTAL</b>		
Total col.1 et Total col.2		
<b>5. BÉNÉFICE OU DÉFICIT</b>		

**2<sup>ème</sup> cas : vous avez déjà effectué un dépôt au titre de la période mais vous souhaitez le modifier ou le visualiser**

Vous êtes informé(e) qu'une déclaration a été déposée (certificat de dépôt délivré) pour la période souhaitée par la mention en vert de l'horodatage de ce dépôt (dans l'écran ci-dessous, la déclaration 2139 pour l'année 2022 a été déposée le 15 mai à 17:50:50).

Pour modifier/visualiser ce dépôt, vous devez au préalable cliquer sur « Afficher les actions complémentaires » puis cliquer sur le bouton « Modifier ma déclaration » ou « Visualiser » .

Dans tous les cas, les déclarations qui auront été validées seront consultables sur votre Compte Fiscal.

## Déclarer Bénéfices agricoles

**Activité** Culture de céréales (à l'exception du riz), de légumineuses et de graines oléagineuses

**Adresse fiscale de taxation** PARSAC-RIMONDEIX  
**Service gestionnaire** SIE GUERET ⓘ

Période d'imposition	Déclaration	Date limite de dépôt	
Année 2022	2139 <i>RSI</i>	18/05/2023	Déclaration déposée le 15/05/2023 à 17:50:50
			<a href="#">✕ Afficher les actions complémentaires</a>
<div style="display: flex; justify-content: center; gap: 10px;"><span>👁 Visualiser</span></div> <p style="text-align: center; font-size: small;">Vous pouvez effectuer une déclaration rectificative en cliquant sur le bouton ci-dessous</p> <div style="display: flex; justify-content: center; gap: 10px;"><span style="border: 2px solid orange; border-radius: 50%; padding: 5px;">✎ Modifier ma déclaration</span></div>			
Année 2021	2139 <i>RSI</i>	18/05/2022 ⓘ	<span>📄 Déclarer</span>

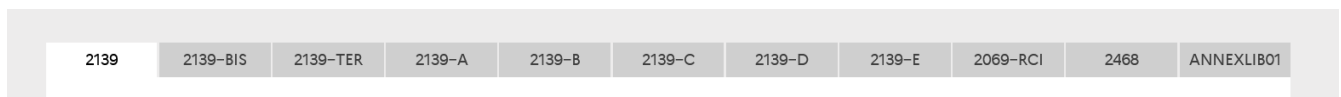
**Précision** : Le formulaire enregistré s'affiche tel que saisi et validé initialement : vous devez donc retrouver tous les éléments issus de votre précédente déclaration.

## 3.2 Saisie et calculs de votre déclaration

### Formulaires et navigation

- Votre déclaration professionnelle se compose d'un formulaire principal (n°2139), de 8 annexes (n°2139 BIS, n°2139 TER, n°2139A, n°2139B, n°2139C, n°2139D, n°2139E n°2069RCI) et d'une annexe libre (n°ANNEXLIB01).

La navigation se fait en passant d'un onglet à l'autre en cliquant sur l'onglet souhaité. Il n'y a pas d'ordre imposé.



- Le bouton « **ajouter** », figurant dans les formulaires n°2139bis, n°2139TER, n°2139E et 2069RCI permet, le cas échéant, d'ajouter une nouvelle ligne à votre saisie si le nombre offert n'est pas suffisant. Pour la rubrique « immobilisations », sachez toutefois que le nombre de lignes supplémentaires à celles affichées est limité à 50 .

**D - IMMOBILISATIONS ET AMORTISSEMENTS**

NATURE DES IMMOBILISATIONS		Date d'acquisition ou de mise en service
Immobilisation 1	<input type="text"/>	<input type="text"/>
Immobilisation 2	<input type="text"/>	<input type="text"/>
Immobilisation 3	<input type="text"/>	<input type="text"/>
<input type="button" value="+ Ajouter"/>		

N° DES IMMOBILISATIONS	Prix TTC	TVA déductible	Valeur HT	Taux d'amortissement	Amortissements antérieurs	Amortissements de l'exercice
Immobilisation 1	<input type="text"/>	<input type="text"/>	<input type="text"/>	<input type="text"/>	<input type="text"/>	<input type="text"/>
Immobilisation 2	<input type="text"/>	<input type="text"/>	<input type="text"/>	<input type="text"/>	<input type="text"/>	<input type="text"/>
Immobilisation 3	<input type="text"/>	<input type="text"/>	<input type="text"/>	<input type="text"/>	<input type="text"/>	<input type="text"/>
<input type="button" value="+ Ajouter"/>						
<b>Totaux</b>			<input type="text"/>	<input type="text"/>	<input type="text"/>	<input type="text"/>

**E - DÉTERMINATION DES PLUS-VALUES ET MOINS-VALUES**

NATURE DES IMMOBILISATIONS CÉDÉES	Date de cession
-----------------------------------	-----------------




- Vous n'êtes concerné par aucune des rubriques d'une annexe : cochez alors obligatoirement la case « **formulaire néant** ».

## Déclaration 2139

Déclaration Récapitulation Signature Certificat de dépôt

Période d'imposition : Année 2022  
 Date limite de dépôt : 18/05/2023


**Vous avez déjà déposé une déclaration pour cette période.**  
 La déclaration rectificative va annuler et remplacer la déclaration précédente.

2139 | 2139-BIS | 2139-TER | 2139-A | 2139-B | 2139-C | 2139-D | 2139-E | 2069-RCI | 2468 | ANNEXLIB01



DIRECTION GÉNÉRALE DES FINANCES PUBLIQUES

N° 2139-BIS  
(Applicable à compter du 31/12/2018)

### Annexe à la déclaration n° 2139


[Aide en ligne à la saisie du formulaire ?](#)

Si vous n'avez à remplir aucune case de ce formulaire (formulaire "néant"), veuillez cocher la case

✕ Annuler 💾 Sauvegarder 🗑 Effacer le formulaire ➤ Continuer

- Vous n'êtes pas concerné par l'ensemble des rubriques d'un formulaire ? Utilisez les boutons « **oui/non** », présents dans les formulaires 2139, 2139TER, 2069 RCI. Si vous cochez « **oui** », la rubrique se déplie pour dégager une zone de saisie.

2139 | 2139-BIS | 2139-TER | 2139-A | 2139-B | 2139-C | 2139-D | 2139-E | 2069-RCI | 2468 | ANNEXLIB01


 DIRECTION GÉNÉRALE DES FINANCES PUBLIQUES

N° 2139  
(Applicable à compter du 31/12/2022)

Bénéfices agricoles  
Régime du bénéfice réel simplifié

[Aide en ligne à la saisie du formulaire ?](#)

**A - IDENTIFICATION**

1 - J'ACCEPTÉ DE RECEVOIR DES INFORMATIONS PAR MESSAGERIE (VOIR ART. 39 ET SUIVANTS - LOI N°78-17 DU 6/1/1978 MODIFIÉ EN 2004 RELATIVE À L'INFORMATIQUE, AUX FICHIERS ET AUX LIBERTÉS)  Oui  Non


2 - L'ADRESSE DU DOMICILE DE L'EXPLOITANT EST-ELLE DIFFÉRENTE DE L'ADRESSE DE L'ACTIVITÉ PROFESSIONNELLE ? SI OUI, COMPLÉTEZ LA RUBRIQUE  Oui  Non

N°, type et nom de voie   
 Complément de distribution  Lieu-dit, Hameau   
 Code postal  Ville   
 Numéro de téléphone  Pays

3 - AVEZ-VOUS CHANGÉ D'ADRESSE ? SI OUI, INDIQUEZ L'ANCIENNE ADRESSE  Oui  Non

4 - AVEZ-VOUS D'AUTRES EXPLOITATIONS ? SI OUI, INDIQUEZ LES ADRESSES CORRESPONDANTES  Oui  Non

✕ Annuler 💾 Sauvegarder 🗑 Effacer le formulaire ➤ Continuer

 Les copies d'écran du formulaire n°2139 et de ses annexes sont destinées uniquement à illustrer l'ergonomie de l'application. De ce fait, elles peuvent ne pas correspondre à la version actuellement utilisée par les entreprises. La téléprocédure à laquelle vous accéderez vous proposera automatiquement le formulaire à utiliser.

- Les boutons «**Continuer**», « Sauvegarder », et « **Effacer le formulaire** » ci-dessous permettent de réaliser les actions suivantes :



Bouton	Action
Continuer	Permet de passer à l'écran suivant de votre déclaration
Sauvegarder	Votre déclaration va être sauvegardée mais ne sera pas envoyée à l'administration. Elle sera conservée pendant 2 mois. Durant ce délai, vous pouvez revenir à tout moment pour modifier ou compléter votre déclaration.
Effacer le formulaire	Permet d'effacer toutes les informations saisies sur un formulaire

## Contenu des formulaires

Chacun des formulaires présents permet de saisir et de calculer différents contenus

Formulaire n°	Ce que le formulaire permet
<b>2139 – formulaire principal</b>	<b>C'est le formulaire principal</b> qui récapitule les éléments d'imposition (bénéfice ou déficit) et qui contient certaines informations générales
<b>2139BIS</b>	– la saisie des immobilisations, des amortissements et des plus ou moins-values
<b>2139TER</b>	– la saisie de l'identité des associés, la répartition du résultat entre associés et le relevé de certains frais généraux
<b>2139A</b>	– la saisie du bilan (actif et passif)
<b>2139B</b>	– la saisie et le calcul du résultat comptable et fiscal
<b>2139C</b>	– d'identifier la répartition du capital entre personnes morales et personnes physique
<b>2139D</b>	– de répertorier les filiales et participations détenues
<b>2139E</b>	– de saisir et de calculer les provisions
<b>2069RCI</b>	– d'identifier les crédits d'impôts
<b>ANNEXLIB01</b>	– de saisir librement des éléments

### Conseil :

- Compte-tenu des calculs et reports automatiques proposés par l'application, il peut être intéressant de commencer sa saisie par les annexes. Ne pas oublier que la validation définitive de la déclaration se fait **exclusivement** sur le formulaire principal 2139.

## 3.3. Sauvegarde de la déclaration, validation et signature

### Sauvegarder votre déclaration

Lorsque vous avez fini de saisir votre déclaration, vous pouvez à tout moment (cette étape est non obligatoire mais conseillée) sauvegarder votre déclaration afin de compléter la saisie ultérieurement. Dans ce cas, il vous faut cliquer sur le bouton, « Sauvegarder ». Cette action enregistrera tous les formulaires saisis, et les données seront conservées pendant une période de deux mois.

### Validation de la déclaration

Vous pouvez à tout moment valider votre déclaration en cliquant sur le bouton « Valider ».

Suite à votre validation, un récapitulatif de l'ensemble des éléments déclarés est affiché. À ce stade de la déclaration, les quatre possibilités ci-dessous vous sont offertes :

Bouton	Ce qu'il permet
Valider	– la validation des éléments affichés qui vous dirige vers la signature électronique
Sauvegarder	– sauvegarder la déclaration sous format pdf
Modifier	– modifier les éléments déclarés : vous serez alors dirigé vers la saisie des formulaires.
Imprimer	– générer un fichier pdf et imprimer les éléments déclarés

### Signature et envoi de la déclaration

Si vous avez validé votre déclaration, vous pouvez la signer électroniquement et ainsi la transmettre à l'administration.

## Déclarer Bénéfices agricoles

[← Retour à la page d'accès aux formulaires de saisie](#)

### Déclaration 2139

Déclaration > Récapitulation > **Signature** > Certificat de dépôt

Période d'imposition : 2021  
Date limite de dépôt : 18/05/2022

### Signer et envoyer le document

À ce stade vous pouvez modifier les données saisies préalablement en cliquant sur le bouton « Modifier » ou valider les données en signant électroniquement ce document.

En cliquant sur « Signer et envoyer », vous **transmettez le document**.

Un **certificat de prise en compte du dépôt** (accusé de réception électronique) vous sera transmis en ligne aussitôt après la vérification de la validité de votre signature. **Sans accusé de réception, la présente procédure ne peut être considérée comme achevée.**


[← Modifier](#)

[✓ Signer et envoyer](#)

© Direction générale des Finances publiques - [Mentions légales](#) - [Accessibilité : conformité partielle](#)

À l'issue de la signature électronique, un accusé de réception est affiché attestant du dépôt, il est opposable à l'administration fiscale et il est conseillé de le sauvegarder ou d'en imprimer un exemplaire.

signé » ci-dessous soient conservées sans aucune modification.

 La loi ESSOC du 10 août 2018 généralise le principe du droit à l'erreur pour les usagers de l'administration. Pour en savoir plus, rendez-vous sur [impots.gouv.fr](http://impots.gouv.fr) puis rubrique « Droit à l'erreur ».

ACCUSÉ DE RÉCEPTION SIGNÉ
<b>Informations sur le document signé</b>
Procédure : Déclaration de Bénéfices agricoles
Formulaire principal : 2139
Annexes jointes : 2139-TER
Période déclarée : 2021
Date limite de dépôt : 18/05/2022
Numéro de dépôt : BA-2022319-000000000002674
Date de dépôt : 15 novembre 2022 à 02:21:52 (heure de Paris)
Désignation du soumissionnaire :
Identifiant du soumissionnaire :
Désignation du signataire :
Synthèse des éléments déclarés : Total des éléments du déficit : 10000
<b>Signature de l'administration</b>
Désignation : DIRECTION GENERALE DES FINANCES PUBLIQUES - Recette
Signature numérique :

[> Autre déclaration](#)

[✕ Espace abonné](#)

→ **Votre déclaration est désormais transmise à l'administration**

## 4. En cas de difficultés dans l'accomplissement de cette démarche

Pour tout renseignement supplémentaire, l'assistance aux usagers des téléprocédures est joignable de **8h00 à 18h00** du lundi au vendredi, selon deux canaux :

- ✓ le téléphone via le n° 0 809 400 210 (Service gratuit + prix d'un appel local) ;
- ✓ le formulaire électronique disponible depuis le site [www.impots.gouv.fr](http://www.impots.gouv.fr) > Contact et prise de rendez-vous > Professionnel > Une assistance aux téléprocédures > Par formuel pour une procédure de déclaration en ligne de données (EFI, GIR - Pilier 2) > Accéder au formuel.